



Procès-verbal
Le mercredi 4 décembre 2002 - n° 138

10 heures

Présidente : Mme Louise Harel

*L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.*

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 07.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme la Présidente communique et dépose le rapport du Directeur de la législation sur le projet de loi d'intérêt privé :

n° 225 Loi concernant le lot 599 du cadastre de la paroisse de Saint-Polycarpe, circonscription foncière de Vaudreuil

Le rapport précise que l'avis a été fait et publié conformément aux Règles de fonctionnement des projets de loi d'intérêt privé.

(Dépôt n° 1667-20021204)

M. Deslières (Salaberry-Soulanges) propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi d'intérêt privé n° 225, Loi concernant le lot 599 du cadastre de la paroisse de Saint-Polycarpe, circonscription foncière de Vaudreuil.

La motion est adoptée.

M. Boisclair, leader du gouvernement, propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 225 soit renvoyé pour consultations et étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire et que le ministre délégué à l'Habitation soit membre de ladite commission pour la durée de ce mandat.

La motion est adoptée.

4 décembre 2002

Dépôts de documents

M. Trudel, ministre d'État à la Population, aux Régions et aux Affaires autochtones, dépose :

Le document intitulé *Les négociations avec les Innus*.

(Dépôt n° 1668-20021204)

Mme Goupil, ministre d'État à la Solidarité sociale, à la Famille et à l'Enfance, dépose :

Le rapport actuariel modifiant l'analyse actuarielle du Régime de rentes du Québec au 31 décembre 2000.

(Dépôt n° 1669-20021204)

M. Jutras, ministre de la Justice, dépose les rapports annuels, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2002, des ordres professionnels suivants :

L'Ordre des infirmières et infirmiers ;

(Dépôt n° 1670-20021204)

L'Ordre des ingénieurs forestiers ;

(Dépôt n° 1671-20021204)

L'Ordre des inhalothérapeutes.

(Dépôt n° 1672-20021204)

4 décembre 2002

Dépôts de rapports de commissions

Mme Gagnon-Tremblay (Saint-François), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission des affaires sociales qui, le 3 décembre 2002, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi :

n° 126 Loi modifiant la Loi sur le soutien du revenu et favorisant l'emploi et la solidarité sociale et modifiant la Loi sur le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale et instituant la Commission des partenaires du marché du travail

Le rapport contient des amendements au projet de loi.

(Dépôt n° 1673-20021204)

Dépôts de pétitions

M. Vallières (Richmond) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par neuf citoyens et citoyennes de Victoriaville et de Princeville, concernant l'aménagement des haltes routières.

(Dépôt n° 1674-20021204)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté à la séance du 3 décembre 2002 sur la motion de censure proposée par M. Charest, chef de l'opposition officielle.

4 décembre 2002

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale blâme sévèrement le gouvernement du Parti québécois pour son incapacité à répondre aux priorités des Québécois ainsi que pour son refus de réduire le fardeau fiscal des Québécois et de réinvestir les sommes requises pour assurer la qualité et l'accessibilité des services publics de santé, d'éducation et de soutien à la famille.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 116 en annexe)

Pour : **50** Contre : **57** Abstention : **0**

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53 du Règlement, il est procédé immédiatement à certains avis touchant les travaux des commissions.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Boisclair, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 113, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant la prestation sécuritaire de services de santé et de services sociaux, et afin de procéder aux consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 142, Loi modifiant la Loi sur les services de santé et les services sociaux concernant les activités médicales, la répartition et l'engagement des médecins ;

- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 143, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail et d'autres dispositions législatives.

4 décembre 2002

Motions sans préavis

M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la Journée mondiale
du sida tenue dimanche, le 1^{er} décembre 2002.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

De consentement, l'Assemblée procède au débat sur la motion proposée par M. Roger Bertrand, ministre délégué à la Santé, aux Services sociaux, à la Protection de la jeunesse et à la Prévention, adoptée sans débat à la séance du 3 décembre 2002, concernant la Journée internationale des personnes handicapées.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des institutions, afin de procéder à l'étude détaillée du projet de loi n° 139, Loi modifiant le Code de procédure pénale ;
- la Commission des transports et de l'environnement, afin de compléter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 129, Loi sur la conservation du patrimoine naturel, et afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 115, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et la Loi sur le ministère du Revenu ;
- la Commission de l'éducation, afin de compléter les consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 131, Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique concernant la taxe scolaire sur l'île de Montréal et modifiant d'autres dispositions législatives, et afin d'entreprendre l'étude

4 décembre 2002

détaillée du projet de loi n° 124, Loi modifiant la Loi sur le Conseil supérieur de l'éducation et la Loi sur l'instruction publique.

M. Beaulne, deuxième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de compléter l'étude du neuvième rapport sur l'imputabilité des sous-ministres et des dirigeants d'organismes publics et de discuter de l'organisation des travaux de la commission.

DIRECTIVE DE LA PRÉSIDENTE

Constatant que le leader adjoint du gouvernement a convoqué quatre commissions en après-midi, M. Beaulne, deuxième vice-président, rappelle que l'article 145 du Règlement prévoit que, pendant la période des affaires du jour, lorsque l'Assemblée tient séance, trois commissions peuvent se réunir simultanément. Cet article prévoit également que, lorsque l'Assemblée ne tient pas séance, quatre commissions peuvent se réunir simultanément.

La convocation des quatre commissions par le leader adjoint du gouvernement est conforme, dans la mesure où l'Assemblée ajournera ses travaux avant 15 heures. À défaut, sous réserve d'un consentement unanime à cet effet, le leader du gouvernement devra alors indiquer à l'Assemblée laquelle des quatre commissions ne se réunira pas en après-midi.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Facal, ministre responsable de l'Administration et de la Fonction publique et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 141, Loi modifiant la Loi sur le régime de retraite de certains enseignants, soit maintenant adopté.

4 décembre 2002

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 141 est adopté.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 141 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des finances publiques.

La motion est adoptée.

Adoption

Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, propose que le projet de loi n° 107, Loi sur l'Agence nationale d'encadrement du secteur financier, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, propose que le projet de loi n° 107 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'amendements qu'elle indique.

La motion est adoptée.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière.

La motion est adoptée.

Les amendements de Mme Marois, ministre des Finances, de l'Économie et de la Recherche, au projet de loi n° 107 sont étudiés et adoptés en commission plénière.

Le projet de loi n° 107, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 107.

4 décembre 2002

Mme Jérôme-Forget (Marguerite-Bourgeys) propose que le débat soit ajourné.

La motion est adoptée.

M. Simard, leader adjoint du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au jeudi 5 décembre 2002, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 13 heures, M. Beaulne, deuxième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au jeudi 5 décembre 2002, à 10 heures.

SANCTION DE PROJETS DE LOI

Le mercredi 4 décembre 2002, à 16 h 10, au cabinet du Lieutenant-gouverneur, en présence de M. Beaulne, deuxième vice-président de l'Assemblée nationale, de M. Bergeron (Iberville), représentant du premier ministre, de Mme Thériault (Anjou), représentante du chef de l'opposition officielle, et de M. Arsenault, directeur du Secrétariat de l'Assemblée, représentant du secrétaire général, il a plu à l'honorable Lise Thibault, Lieutenant-gouverneur du Québec, de sanctionner le projet de loi suivant :

n° 118 Loi modifiant la Loi interdisant l'affichage publicitaire le long de certaines voies de circulation

La Présidente

LOUISE HAREL

4 décembre 2002

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de censure de M. Charest, chef de l'opposition officielle :

(Vote n° 116)

POUR - 50

Beauchamp	Copeman	Grégoire	Mulcair
Béchar	Corriveau	Houda-Pépin	Ouimet
Bélangier	Delisle	Jérôme-Forget	Paradis
Benoît	Desprès	Kelley	Pelletier
Bergman	Dumont	Lamquin-Éthier	(Chapleau)
Bordeleau	Dupuis	Laporte	Poulin
Bourbeau	Fournier	Leblanc	Rochefort
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Lespérance	Sirros
Chagnon	Gaudreau	Loiselle	Thériault
Charest	Gauthier	MacMillan	Tranchemontagne
(Sherbrooke)	Gautrin	Mancuso	Vallières
Chenail	Gauvin	Marcoux	Whissell
Cholette	Gobé	Marsan	Williams

CONTRE - 57

Baril	Charest	Jutras	Payne
Beaudoin	(Rimouski)	Labbe	Pelletier
Beaumier	Côté	Lachance	(Abitibi-Est)
Bédard	(La Peltrie)	Landry	Pinard
Bergeron	Côté	Laprise	Rioux
Bertrand	(Dubuc)	Legault	Robert
(Portneuf)	Cousineau	Legendre	Rochon
Bertrand	Désilets	Léger	Simard
[Charlevoix]	Deslières	Lelièvre	(Richelieu)
Blanchet	Dion	Létourneau	Simard
Boisclair	Dionne-Marsolais	Maltais	(Montmorency)
Boucher	Doyer	Marois	St-André
Boulerice	Facal	Ménard	Tremblay
Boulianne	Gendron	Morin	Trudel
Caron	Geoffrion	Pagé	
Carrier-Perreault	Goupil	Papineau	
Charbonneau	Julien	Paquin	

4 décembre 2002
